

Annexe 5a : Autorisation « Déplacements vers un club »

La présente autorisation indiquant la période exacte des déplacements doit être remise par les représentants légaux au SEAS. Au cas où les enfants ont le droit de se rendre seul du SEAS vers leur activité sportive ou musicale, l'entière responsabilité des déplacements sera assurée par les représentants légaux.

À remplir obligatoirement et à remettre au secrétariat du SEAS.

Je soussigné(e) _____,
(nom et prénom du représentant légal)

autorise mon enfant:

Nom	
Prénom	
Cylce	
Titulaire de classe	

à se rendre : **seul** et je déclare assumer toute reponsabilité lors de ces trajets, **accompagné** par le personnel du SEAS (uniquement pour les cours organisé sur le site de l'école),

sera récupéré par _____ (p.ex. entraîneur,etc.)

(ALLER) du SEAS au club _____,

(RETOUR) du club _____ au SEAS,

les : lundis mardis mercredis jeudis vendredis

de/à l'heure suivante : _____

pendant la période du _____ au _____.

durant toute l'année scolaire en cours.

Date et signature : _____